

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2392

présenté par

Mme Taillé-Polian, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Rousseau, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

L'article L. 241-17 du code de la sécurité sociale est abrogé.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement prévoit la suppression de la désocialisation des heures supplémentaires.

Mesure en vigueur depuis 2019 et renforcée par les mesures d'urgences économique et sociale, elle est souvent présentée comme une mesure de pouvoir d'achat pour les français-es. Pour autant, ce dispositif non compensé entraîne une perte de recettes de 2 milliards d'euros par an pour la Sécurité sociale, ce qui remet en cause son autonomie financière.

De plus, ce dispositif incite les salarié-es à travailler davantage, au détriment de la création d'emplois, de la promotion de la santé au travail et de la prévention des risques psychosociaux.